

Réalisations principales - Task Force Business Continuity

- 1 juillet 2020 -

Une des missions de ERMG était le monitoring de la continuité des activités des secteurs essentiels pour l'économie et les citoyens de notre pays : alimentation, énergie, transport, ...

A cette fin, la **Task Force Business Continuity Planning (TF BCP)** a été mise en place au sein de l'ERMG, sous la direction de Piet VANTHEMSCHE, composée de Jean-Marie DOCHY et Bert MATTHIJS, tous deux directeurs généraux à l'Agence alimentaire (AFSCA). Il leur a été demandé de faire valoir leur vaste expérience en matière de gestion de crise, acquise lors de diverses crises dans le secteur agricole et alimentaire. Chris Anrys a été chargée du support logistique et administratif.

La TF BCP a tenté, dans la mesure du possible et en concertation avec le secteur, de proposer des pistes de solutions afin de les soumettre au niveau compétent le plus approprié, en collaboration avec le centre de crise du gouvernement, mais aussi avec les Ministres compétents et les Services publics fédéraux concernés. En outre, le cas échéant, des consultations ont été menées avec d'autres organismes concernés comme, par exemple, la Task Force Shortages du ministre De Backer, l'Autorité de la concurrence, les cabinets ministériels concernés aux différents niveaux de compétence, le VVSG et, enfin et surtout, le GEES.

Au départ, la TF BCP s'est concentrée sur des initiatives visant à garantir la continuité des activités des secteurs économiques clés. Au fil du temps, les activités se sont de plus en plus orientées vers l'élaboration et l'orientation de l'exit strategy.

1. GARANTIR LA BUSINESS CONTINUITY

1.1 *Audit transversal de la Business Continuity de la chaîne alimentaire belge*

La TF BCP s'est d'abord concentrée sur le secteur agroalimentaire belge, d'une importance vitale pour l'approvisionnement alimentaire. Au début du lock down existait en effet une inquiétude sur la sécurité de cet approvisionnement. Entre le 25 mars et le 1er avril 2020, le TF BCP a réalisé un audit complet de la continuité des activités de l'ensemble de la chaîne agroalimentaire belge. Elle s'est concentrée sur les problèmes opérationnels actuels et potentiels.

La chaîne agroalimentaire belge a été subdivisée en 8 sous-secteurs, allant de la fourniture des produits et matières premières, à la distribution en gros et au détail, en passant par l'agriculture et la transformation. La TF BCP a élaboré un document de réflexion avec un certain nombre de points d'attention concernant le BCP. Pour chaque sous-secteur, un point de contact unique (SPOC) a été désigné par les organisations sectorielles concernées, qui a été le premier point de contact pour la TF BCP et qui, sur la base du document de réflexion, a coordonné le screening au sein du sous-secteur concerné.

Sur la base d'entretiens individuels des SPOC par la TF BCP, toutes les réponses ont été collectées, discutées et consolidées. Des contacts bilatéraux supplémentaires ont été établis avec certains secteurs, par exemple le secteur des transports et de la logistique.

Le premier élément pris en compte dans l'analyse a été la problématique du personnel. Même si l'on peut comprendre qu'il y ait eu beaucoup de craintes pour l'avenir et beaucoup d'incertitudes sur ce qui pouvait être fait, aucun problème de blocage n'a été identifié à ce moment-là. De nombreuses entreprises fonctionnaient avec des effectifs réduits, en partie à cause de la maladie ou du chômage temporaire, mais cela n'a amené qu'à une situation comparable à celle des effectifs pendant les mois de vacances.

En outre, un certain nombre de questions méritant une attention proactive ont été soulevées, telles que le sentiment d'insécurité au travail, le fait que le travail devait rester suffisamment attrayant, l'accessibilité difficile du lieu de travail en raison de la restriction des transports publics, et les problèmes des travailleurs transfrontaliers, des travailleurs saisonniers et des transports collectifs.

Dans le domaine des *infrastructures et des équipements* au sein des entreprises, aucun problème de blocage n'a été identifié à l'époque et c'est surtout la crainte de ce que l'avenir nous réservait qui était grande. Un impact était surtout attendu si les fournisseurs étrangers étaient situés dans une région fortement touchée (Italie, Espagne, ...), tant en termes d'équipements, de pièces détachées que de personnel de maintenance étranger.

Dans le domaine des *produits consommables*, des inquiétudes ont été exprimées quant à la disponibilité suffisante des équipements de protection individuelle pour les travailleurs (tels que les gels pour les mains, les masques de protection et les tabliers jetables) et des désinfectants et biocides dont l'utilisation est autorisée dans l'industrie alimentaire.

Aucun problème n'a été identifié en ce qui concerne la disponibilité de l'*ICT* et des données. Bien entendu, tout problème de logiciel peut souvent être résolu à distance. Il a toutefois été constaté que si des problèmes devaient survenir, ils auraient généralement un impact immédiat et majeur sur la continuité des activités. Il s'agit clairement d'un point critique pour un BCP.

Dans les domaines du *transport et de la logistique*, les pénuries potentielles d'espace de stockage à court terme pour les produits congelés et d'outils de transport tels que les palettes, les caisses, les cageots, les big bags, les bidons et autres ont été soulignées. Il était également évident que des accords étaient nécessaires avec les transporteurs (parfois étrangers) concernant l'hygiène, la distanciation sociale et l'utilisation des installations sanitaires.

En termes de capacité de transport, un message apparemment contradictoire est rapidement apparu. D'une part, le secteur des transports faisait état de surcapacité ; d'autre part, le transport dans certains secteurs spécifiques, tels que le secteur des produits surgelés, était décrit comme difficile. Cette contradiction a été clarifiée par la suite.

Les services, fournisseurs et sous-traitants essentiels, c-à-d le côté achat, sont toujours un élément très important dans le cadre d'un BCP. Il convient de leur apporter une plus grande attention à l'avenir.

L'industrie agroalimentaire belge faisant un usage relativement important de matières premières fournies par d'autres pays européens ou par des pays tiers, il risquait d'y avoir un problème d'approvisionnement en cas de perturbation de la chaîne logistique dans les pays concernés. En particulier lorsque les produits proviennent de zones spécifiques, comme c'est le cas pour le cacao par exemple, l'impact pouvait être très important pour les zones gravement touchées par la pandémie de Covid-19.

Dans la chaîne de valeur de l'industrie alimentaire belge, les sous-produits jouent également un rôle majeur, notamment dans le secteur de l'alimentation animale et des engrais. Certains acteurs de la chaîne alimentaire sont très dépendants des activités des autres producteurs de denrées alimentaires. Dans un certain nombre de cas, ils dépendent également des activités d'acteurs extérieurs à la chaîne alimentaire, tels que les mines de calcaires ou les fabricants de biodiesel, ces derniers générant également des sous-produits utiles.

La disparition ou le report des attestations, des inspections, des audits, de la certification pouvaient également poser des problèmes, par exemple les inspections requises pour les machines. En tout état de cause, un sérieux rattrapage devra être fait à l'avenir. Un certain nombre d'activités obligatoires devaient absolument pouvoir être poursuivies, comme la certification dans le cadre de l'exportation.

Enfin, l'attention a été attirée sur un certain nombre de problèmes de moindre importance, tels que la disponibilité d'agents de sécurité pour les entreprises et les grands magasins, le personnel de nettoyage et les analyses de laboratoire.

En ce qui concerne *les clients des produits et services*, le côté vente, il est clair qu'un certain nombre de marchés spécifiques ont complètement disparus. Il s'agissait principalement du secteur de l'Horeca et d'un certain nombre de collectivités comme les restaurants scolaires, mais aussi, par exemple, de la vente de peaux d'animaux à des clients étrangers. L'impact économique de cette situation s'est répercuté sur l'ensemble de la chaîne.

Dans certains secteurs, le chiffre d'affaires a très fortement baissé, dans d'autres, il était pratiquement au point mort (commerce de boissons, chocolatiers, food service, catering, ...). Cela a entraîné, par exemple, un retard dans le paiement des factures. Cela a généré beaucoup d'incertitude et de nombreuses questions sur la valeur des contrats et sur le fait que la crise du Covid-19 soit ou non considérée comme cas de force majeure. Les problèmes pouvant survenir en cas de décisions unilatérales par un acteur ayant un impact sur d'autres acteurs de la chaîne ont été en particulier soulignés, et en particulier leurs effets « boule de neige » non désirés (par exemple, le fait de ne plus produire un certain produit ayant pour conséquence l'arrêt de la production des sous-produits correspondants)..

Globalement, l'audit complet de la continuité des activités de l'ensemble de la chaîne alimentaire belge a conclu qu'il n'y avait pas de problèmes de blocage durant le lock down. Les principales préoccupations concernaient le personnel, avec comme principaux sujets la réduction des effectifs, les équipements de protection individuelle, le problème de la main-d'œuvre saisonnière et des travailleurs étrangers. Il était important que les mesures relatives à la pandémie de Covid-19 soient interprétées de la même manière par les travailleurs, les employeurs et les forces de l'ordre.

En outre, la crainte était très forte pour l'avenir. La forte dépendance à l'égard des acteurs étrangers, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, rendait la situation d'autant plus difficile à prévoir.

Enfin, des avertissements ont été lancés concernant les problèmes qui pourraient survenir si un acteur de la chaîne alimentaire prenait certaines décisions "économiques" qui auraient un impact sur d'autres acteurs de la chaîne.

Les résultats de l'audit ont été régulièrement mis à jour à partir du mois d'avril, d'abord sur une base hebdomadaire, puis toutes les deux ou trois semaines. Cela a permis de réagir immédiatement lorsque des problèmes ponctuels se sont posés. Au fur et à mesure que la crise progressait et que différentes mesures étaient prises dans le cadre de la stratégie de sortie, on a pu constater que les différents sous-secteurs se sont adaptés progressivement à la nouvelle réalité.

1.2 Réalisation Ad hoc concernant le business continuity

Comme indiqué plus haut, la TF BCP n'a pas pris elle-même de mesures, mais a fait des propositions concrètes aux niveaux des autorités appropriés, agissant parfois comme un facilitateur entre les parties concernées. Un certain nombre de problèmes ont ainsi pu être résolus à court terme.

1.2.1 Accord des partenaires sociaux sur une position commune relative à la distanciation sociale

La TF BPC a facilité un accord autour d'une position commune des partenaires sociaux. La Task Force a ensuite soumis cette position commune au RMG pour avis. Après consultation supplémentaire, un accord a été obtenu des partenaires sociaux sur une position commune sur la distanciation sociale, qui a également été validée par le RMG.

1.2.2 Fabrication et commerce de gels pour les mains et de désinfectants sans accises

Face à la pénurie de gels et de désinfectants, la TF BCP a pris 2 initiatives :

- Une solution a été élaborée avec le SPF Finances - Douanes et Accises afin que, sous certaines conditions, les distillateurs puissent produire, - ou en fournir les matières premières -, des gels et des désinfectants en franchise de droits d'accises.

- Une adaptation du MB en question a été obtenue afin de garantir que les gels pour les mains puissent également être vendus librement aux particuliers.

1.2.3 Inventorisation des capacités de stockage des produits surgelés

Sous la coordination de la TF BCP, un réseau d'échange d'informations a été mis en place au sein du secteur agroalimentaire. Le but de ce réseau est d'identifier et de contrôler régulièrement la capacité de stockage disponible des produits congelés. Un inventaire a également été initié sur les infrastructures qui étaient inutilisées à l'époque mais qui auraient pu être redémarrées rapidement.

1.2.4 Accords avec le CNC concernant le suivi des contrôles de police

Des dispositions ont été prises avec le Centre national de crise (CNC) et avec ECOSOC pour canaliser les problèmes auxquels le secteur était confronté dans le cadre des contrôles de police. Le but de ces accords était de parvenir à une interprétation sans ambiguïté de la législation par les services de police.

Cela a permis, entre autres, de mieux définir le concept de "secteur essentiel" et de clarifier les modes de transport des travailleurs transfrontaliers.

1.2.5 Page d'accueil pour les entreprises et coordination des différents FAQ

La TF BCP a proposé au CNC de créer une "page d'accueil" pour le monde de l'entreprise sur le site web du Covid 19. Cette page d'accueil a été réalisée par la suite. Sur le site web général du Corona, un onglet était prévu sur lequel on pouvait cliquer pour accéder aux sites web des autorités compétentes pour chaque thème. Il y avait, entre autres, des hyperliens vers les mesures fiscales, vers des informations spécifiques aux entreprises ou aux entreprises indépendantes, vers des informations sur les mesures de soutien, etc.

1.2.6 Avis concernant les travailleurs saisonniers

La TF BCP a préparé un avis de ERMG sur l'admission des travailleurs saisonniers étrangers et a émis un avis complémentaire définissant les conditions d'entrée sur le territoire belge et les mesures d'accompagnement nécessaires à cet égard.

1.2.7 Fourniture de masques pour les travailleurs

Une adaptation du MB concerné a été obtenue afin de permettre aux entreprises d'acheter des masques pour leurs travailleurs dans le cadre de la prévention et de la protection au travail. Par la même adaptation du MB, les entreprises pouvaient également être approvisionnées directement par les fabricants ou les grossistes si elles avaient besoin de

ces équipements de protection individuelle dans le cadre d'autres obligations légales ou réglementaires.

1.2.8 Aperçu des mesures socio-économiques dans les pays voisins

À l'initiative de la TF BCP, ECOSOC a établi un aperçu des mesures de confinement dans les pays voisins. Qu'est-ce qui était interdit et qu'est-ce qui était encore autorisé ? Cet aperçu a permis de dresser un inventaire de toutes les mesures économiques (par exemple, la fermeture de magasins de vêtements) et sociales (par exemple, la fermeture d'écoles) prises dans nos pays voisins, ainsi que leur durée.

2. ACCOMPAGNEMENT DE L'EXIT STRATEGY ET SOUTIEN DU GEES

2.1. *Input Exit Strategy*

La TF BCP a élaboré un document de réflexion pour permettre une approche de sortie raisonnée. L'objectif principal de ce document était d'identifier un certain nombre de conditions, d'éléments clés et de questions essentielles dans le cadre de cette stratégie, afin de parvenir à une reprise progressive de l'activité économique sans mettre en péril la santé publique.

2.2 *Corona-toolbox*

En vue du redémarrage des entreprises, la TF BCP a développé une boîte à outils pour aider les entreprises à mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection nécessaires pour éviter au maximum la contamination de leur personnel. Cette boîte à outils présente une approche très pratique. Sur base de cet outil et du document de distanciation sociale (voir ci-dessus), le Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail a élaboré un guide générique qui a été approuvé dans le cadre de la concertation sociale (Groupe des 10). Le guide générique a à son tour servi de base à toute une série de protocoles sectoriels approuvés au sein des comités paritaires concernés.

2.3 *Input Exit Strategy B2C*

La TF BCP a élaboré un document de réflexion portant spécifiquement sur le redémarrage des activités B2C. Elle a notamment mis l'accent sur l'attention supplémentaire qui doit être accordée, dans les protocoles concernés, aux contacts entre les travailleurs et les clients et entre les clients eux-mêmes.

2.4 Aide-mémoire pratique pour l'organisation des cabinet, salon, bureau, ... des professions libérales dans le cadre de visite de client.

La TF BCP a rédigé un document pratique visant à aider les professions libérales et les indépendants dans l'organisation de leurs cabinet, salon, bureau, ... et cela dans le cadre de visite de client avec qui ils peuvent potentiellement entrer en contact physique.

2.5 Inventaire des guides

La TF BCP a fait l'inventaire des guides qui ont été élaborés pour lutter contre la dissémination de COVID-19 dans les secteurs B2B et B2C.

Cet inventaire se compose de 2 parties : la première partie contient les documents de référence établis par les autorités, et la deuxième partie contient les guides établis par les secteurs, par ordre alphabétique et par secteur. Dans chaque cas, la catégorie à laquelle le guide appartient est indiquée. Cet inventaire a évolué au fur et à mesure que plusieurs guides ou protocoles ont été ajoutés.

Certains guides ou protocoles ont fait l'objet d'un accord au sein du comité paritaire compétent et ont ensuite été publiés par le SPF ETCS.

Un certain nombre de guides ont également été publiés sur le site web du SPF Economie, ce qui a également été indiqué dans l'inventaire.

Lorsque rien n'était mentionné, les (projets de) guides ont été envoyés directement à ERMG. L'ERMG n'a toutefois procédé à aucun contrôle sur le fond, les auteurs des guides en étant eux-mêmes responsables.

2.6 Guide des bonnes pratiques Horeca

La TF BCP a élaboré un guide de bonnes pratiques pour l'Horeca. Ceci a été réalisé avec la coopération du Dr. Karel Vandamme en tant qu'expert, et en consultation avec les partenaires sociaux du comité paritaire pour l'hôtellerie et avec le GEES.

Ce document "Bonnes pratiques dans le secteur de l'Horeca" énumère un certain nombre de mesures générales de prévention contre la propagation du virus Covid-19. Le champ d'application comprend tous les établissements qui servent des boissons, servent des repas ou fournissent un hébergement (chambre ou terrain) payant et qui disposent des autorisations ou des agréments nécessaires pour ce faire (fédéral, régional).

Le document est basé sur la communication de la Commission européenne "COVID-19 : Orientations de l'UE concernant la reprise progressive des services touristiques et les protocoles sanitaires dans les établissements hôteliers" (C-2020/3251 final), sur le projet de protocole préparé par les fédérations patronales agréées de la Commission paritaire 302 :

Horeca Vlaanderen, Horeca Bruxelles, la Fédération HoReCa Wallonie et Comeos et sur un certain nombre d'autres documents auxquels ERMG a eu accès.

En collaboration avec la VVSG, une formation, reprenant tous les principes du Guide Horeca, a été développée et donnée à tous les coachs Horeca des villes en Flandre.

2.7 Liste de contrôle des protocoles sectoriels et document explicatif

La TF BCP a élaboré une liste de contrôle pour vérifier dans quelle mesure un protocole sectoriel couvre plus ou moins les 8 éléments de base qui devraient se trouver dans chaque protocole.

Les 8 éléments de base sont les suivants :

1. Désigner un coordinateur pour le COVID
2. Communiquer, informer, motiver
3. Distanciation sociale
4. Hygiène
5. Nettoyage et désinfection
6. Ventilation
7. Protection personnelle
8. Gérer les personnes infectées

La mesure dans laquelle ces éléments de base doivent être détaillés dépend du secteur concerné. Il est important de prendre en compte les différents types de contacts :

- Contacts employé / employé
- Contacts employé / client
- Contacts client / client

Cela peut inclure à la fois des contacts directs (par exemple se donner la main, se parler, ...) et des contacts indirects (par exemple utiliser le même matériel).

En plus de la liste de contrôle, un manuel a été élaboré pour aider l'utilisateur de la liste de contrôle à l'appliquer correctement.

2.8 Avis sur différents protocoles sectoriels

La TF BCP a été sollicitée par de nombreux secteurs ou par le GEES pour évaluer leur projet de guide sectoriel. La TF BCP dès lors étudié et commentarié un grand nombre de projets, par exemple : les transports aériens, les transports ferroviaires, les transports (privés) par bus, les parcs et jardins zoologiques, le secteur des grottes touristiques, les bureaux de paris, les

courses de chevaux, les night-clubs, les taxis, les foires et kermesses, les maisons de production cinématographique, le secteur de la vente directe et de démonstration/dégustation, les parcs de vacances, les casinos, ...

2.9 Avis au GEES concernant le virus resurgence management

A la demande du GEES, la TF BCP a rédigé en date du 11 mai, une note proposant une structure organisationnelle visant à encadrer le track, tracing and testing et décrivant précisément les tâches et responsabilités de chacun. Cette approche s'appuyait sur les principes décrits dans l'AR relatif à la gestion des situations d'urgence et réunissait toutes les autorités fédérales, régionales et communales les plus appropriés pour répondre aux mieux aux situations locales rencontrées, en partenariat avec les médecins généralistes, les médecins du travail et les centres PMS.

2.10 Avis pour la reprise des livraisons de repas à l'école et dans les plaines de jeu

Le 17 juin, à la suite du redémarrage autorisé du secteur Horeca, la TF BCP a rédigé un plaidoyer à l'intention des autorités et des pouvoirs organisateurs des écoles et des plaines de jeux pour la reprise de la distribution des repas chauds aux enfants. Cette demande se base sur la constatation que ce redémarrage rencontrerait trois attentes sociétales et économiques : une alimentation assurée et saine pour les jeunes enfants, une nécessité économique pour les traiteurs à l'arrêt depuis plusieurs mois et le renforcement d'une alimentation basée sur la production et les produits locaux.

2.11 Avis concernant l'adaptation de l'organisation des marchés publics

Le 16 juin, la TF BCP a reçu une demande d'avis sur l'organisation sûre des marchés publics. Plus précisément, il s'agit d'un avis sur une note conjointe de la VVSG, de l'UNIZO et du NGAH (Nationale Groepering Ambulante Handel) proposant un certain nombre d'ajustements concernant l'organisation des marchés publics.

La TF BCP a émis une recommandation favorable concernant la levée de la limitation à 50 échoppes, de la restriction sur le marché d'une personne par 1,5 mètre sur les stands eux-mêmes, sans y lier le nombre de visiteurs, et pour ne pas imposer de restriction sur le nombre total de visiteurs. La condition absolue était que les règles de base sur la distanciation sociale devaient être respectées. Par ailleurs, afin de limiter les risques liés à cette nouvelle organisation, la TF BCP a recommandé de rendre obligatoire le port du masque sur les marchés publics à tout moment.

Compte tenu du fait que les marchés ont été rouverts le 18 mai et que, dans l'intervalle, d'autres assouplissements ont été apportés en application de la stratégie de sortie, comme la réouverture du secteur Horeca à partir du 8 juin, la TF BCP a émis un avis favorable sur la

consommation de denrées alimentaires ou de boissons sur les marchés, tant en ce qui concerne la consommation à emporter que la consommation à table.

2.12 Avis concernant l'adaptation des modalités des visites des commerces

Le 22 juin, la TF BCP a reçu un avis du Conseil supérieur des indépendants et des PME sur les modalités des visites des commerces dans le cadre du Covid-19. Le Bureau du Conseil supérieur a émis cet avis le 22 juin 2020 en urgence, en réponse à une question du 18 juin 2020 du ministre des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, M. Denis Ducarme, sur la mesure Covid-19 qui prévoit des achats à une seule personne et pour une durée maximale de 30 minutes.

Le Conseil supérieur a émis un avis sur trois mesures spécifiques :

- La règle des 30 minutes
- L'obligation de faire des achats à une seule personne
- La règle d'un client par 10 m².

Le Conseil supérieur des indépendants et des PME était favorable à la suppression de la règle des 30 minutes et à l'assouplissement de l'obligation de faire des achats individuels ainsi qu'à la règle du "un client par 10 m²".

La TF BCP a donné un avis positif sur l'assouplissement de l'obligation de faire ses achats individuellement et de la règle du "un client par 10 m²", sans toutefois toucher à la règle des 30 minutes. De cette manière, le règlement serait plus en cohérence avec la façon de travailler dans le secteur de l'Horeca, où les clients sont invités à consommer en restant assis. En effet, autoriser les (petites) bulles à faire du shopping est plus conforme à la réalité : la TF BCP a eu l'impression que la règle était difficile à appliquer dans la pratique et n'était donc guère suivie, sans avoir toutefois un effet significatif sur les chiffres relatifs à la santé. De plus, la norme actuelle de surface (1 personne / 10 m²) pourrait être qualifiée de très stricte : une surface de 7 m² par personne (πr^2 avec $r=1,5m$) est en principe suffisante pour respecter la distance de 1,5 m même sans barrière physique. Le TF BCP pouvait donc suivre le Conseil supérieur dans son avis de ne plus fixer un nombre maximum de clients mais seulement d'imposer la règle du 1,5m. La TF BCP a estimé que dans ce cas également, le port du masque pourrait être rendu obligatoire. Dans un premier temps, la règle des 30 minutes aurait été maintenue afin de limiter la densité de la clientèle dans l'espace de vente au détail. Si, après un certain temps, on aurait pu constater que la nouvelle façon de travailler n'avait pas eu d'effet négatif sur les chiffres relatifs à la santé, la règle des 30 minutes auraient également pu être levée.

2.13 Avis concernant une liste de secteurs critiques en comparaison avec une approche basée sur des fonctions critiques dans le cadre d'une dérogation à la quarantaine obligatoire

En date du 18 juin, l'avis de la TF BCP a été sollicité concernant une liste de secteurs considérés comme essentiels dont les travailleurs seraient, dans certaines conditions, exemptés de la quarantaine en cas de contact étroit avec une personne contaminée par le Covid 19. La TF BCP a rappelé tous les problèmes rencontrés par une approche basée sur des secteurs définis à un niveau high level et a fortement déconseillé cette méthode. Elle a au contraire plaidé pour une approche plus près de la réalité des entreprises confrontées à un manque de personnel suite à cette quarantaine, tenant plus compte des Business continuity Plan établis par ces entreprises.

2.14 Groupe de travail de la Logistics Resilience Task Force

La TF BCP a été l'un des membres de la Logistics Resilience Task Force en Flandre. Cette Task Force était également composée des groupes de travail RH et Digital.

L'objectif de cette Task Force était de mettre en place une initiative coordonnée couvrant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement dans tous les modes de transport, par le biais

- du partage des meilleures pratiques
- de l'analyse des besoins du secteur
- de la mise en place d'actions à court terme par la coopération au sein de la Task Force et des groupes de travail.

Tous les acteurs concernés de la chaîne logistique ont fait partie de cette task force qui, avec le temps, a également envisagé les mesures à prendre à moyen et long terme en ce qui concerne la résilience de la chaîne logistique.

2.15 Groupe ECOSOC

La TF BCP a été l'un des membres du groupe de ECOSOC. Ce groupe de travail a fonctionné sous les auspices de la cellule de crise nationale. Le rôle de la TF BCP était principalement d'assurer la coordination entre les travaux de ce groupe de travail et ceux de ERMG.

2.16 SPF Economie

Le SPF Economie a contribué au monitoring du maintien des activités dans un certain nombre de secteurs vitaux tels que l'énergie et l'eau. Le SPF Economie a également suivi en permanence l'évolution des prix de certains biens de consommation.

3. CONTACTS TASK FORCE BUSINESS CONTINUITY PLANNING

Piet VANTHEMSCHE

Mail : piet.vanthemsche@lukoban.be

Bert MATTHIJS

Mail : bert.matthijs@lukoban.be

Jean-Marie DOCHY

Mail : jean-marie.dochy@lukoban.be